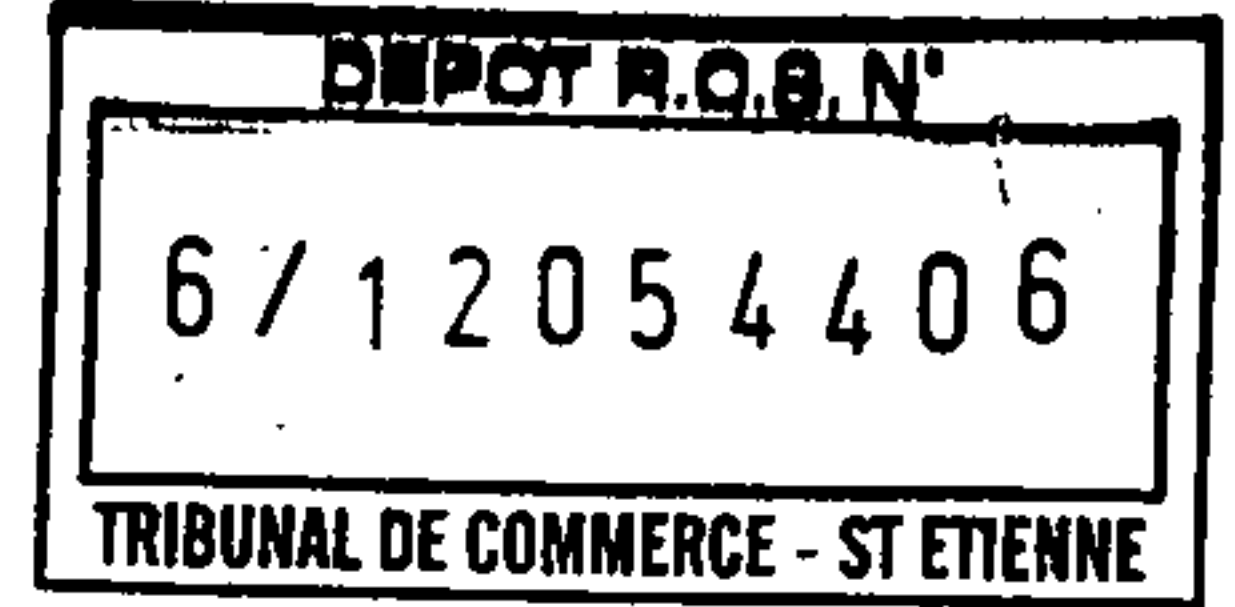


COPIE CERTIFIEE CONFORME



99 B705

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 44 183 984 euros
Siège social : 24, rue de la Montat
42100 SAINT-ETIENNE
428 268 023 R.C.S. SAINT-ETIENNE



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq,
le vingt deux novembre à huit heure trente
au siège social à St-Etienne,

Les associés de la société par actions simplifiée DISTRIBUTION CASINO FRANCE se sont réunis en
Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur
nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel MARQUE, dûment habilité à représenter la société
CASINO, GUICHARD-PERRACHON, en sa qualité d'associé.

Monsieur Jean-Charles NAOURI, représentant permanent de CASINO, GUICHARD-PERRACHON,
Président de DISTRIBUTION CASINO FRANCE, est absent excusé.

Monsieur Jacques Edouard CHARRET, Directeur Général, et Monsieur Jean-Michel DUHAMEL
assistent à la réunion.

Mademoiselle Edith QUIBLIER assume les fonctions de Secrétaire.

Les cabinets Didier KLING et Associés et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux Comptes de
la société, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Madame Christine FAGES et Madame Marie-Claude ASSEMAT désignées par le CCE pour assister
aux assemblées, régulièrement convoquées, n'assistent pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les
associés présents ou représentés possèdent 44 183 984 actions sur les 44 183 984 actions formant le
capital social et ayant droit de vote.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence,
- les statuts de la société,

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux
prescriptions de l'article 14 des statuts et déclare que les documents et renseignements ont été
adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de

l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été mis à disposition des représentants du Comité d'Entreprise dans les mêmes délais.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cessation des fonctions de M. Daniel SICARD, Directeur Général,
- Modification du domaine de compétence de M. Jacques-Edouard CHARRET, Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président, prend acte de la cessation à compter du 9 septembre 2005, de la fonction de Directeur Général de M. Daniel SICARD ayant sous sa responsabilité les pôles Hypermarchés et Achats non alimentaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide de modifier le domaine de compétence imparti à Monsieur Jacques-Edouard CHARRET, Directeur Général.

Monsieur Jacques-Edouard CHARRET a sous sa responsabilité, à effet du 9 septembre 2005 et jusqu'à décision contraire, la Direction des réseaux hypermarchés, supermarchés et proximité.

Monsieur Jacques-Edouard CHARRET est salarié de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON, Directeur Général Adjoint Exécutif et Membre du Comité de Direction Générale du Groupe CASINO.

Monsieur Jacques-Edouard CHARRET dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président dans le domaine de compétence qui lui est imparti.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide de nommer Monsieur Jean-Michel DUHAMEL en qualité de Directeur Général.

Monsieur Jean-Michel DUHAMEL a sous sa responsabilité, à effet du 9 septembre 2005 et jusqu'à décision contraire, l'approvisionnement des réseaux (achats nationaux et internationaux, Direction de la qualité et la logistique du groupe) ainsi que les systèmes d'information.

Monsieur Jean-Michel DUHAMEL est salarié de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON, Membre du Comité de Direction Générale du Groupe CASINO. Il est également Président de la société E.M.C. DISTRIBUTION.

Monsieur Jean-Michel DUHAMEL disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président dans les domaines de compétences qui lui sont impartis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel DUHAMEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférés et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de ce mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de l'adoption des trois résolutions précédentes, constate, que la société dispose de deux Directeurs Généraux en la personne de Monsieur Jacques Edouard CHARRET et de Monsieur Jean-Michel DUHAMEL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture, par le Président de l'assemblée.

CASINO GUICHARD-PERRACHON
Daniel MARQUE